

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 016-5840/19/BM**

#### **■ Approbation d'un protocole d'accord avec l'Etat et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de l'initiative nationale Territoires d'Industrie MET 19/10880/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est de fait pleinement impliquée dans l'initiative nationale des territoires d'industrie qui a identifié la zone « Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre » comme territoire pilote.

En effet, lancée lors du Conseil national de l'Industrie le 22 novembre 2018, l'initiative Territoires d'industrie vise à créer un dispositif d'accompagnement adéquat au service des territoires à forte dimension industrielle (124 Territoires d'industrie français, dont une trentaine sont labellisés « pilotes » et à ce titre ont débuté la démarche prioritairement).

La démarche répond à un principe de gestion décentralisée : le projet du Territoire d'industrie est élaboré et animé par l'établissement public de coopération intercommunale concerné, en partenariat avec le monde industriel, et fait ensuite l'objet d'un pilotage régional et d'une contractualisation.

Cet impératif de contractualisation appelle aujourd'hui la Métropole Aix-Marseille-Provence à délibérer sur le protocole d'engagement du Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence Aix-Gardanne-Rousset ; Istres-Fos-Marignane-Etang de Berre » rédigé en partenariat avec la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce protocole est la première étape d'un processus itératif, qui passera par la conclusion d'un « contrat de territoire d'industrie » sur la période 2019-2022, associant en outre les industriels, les opérateurs de l'Etat et les autres partenaires publics et privés. Au cours de cette période, la Métropole Aix-Marseille-Provence pourra ajouter, compléter et enrichir les projets et actions contractualisés.

Le contrat s'articule autour de :

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

- l'identification des principaux enjeux,
- l'énoncé des ambitions et priorités,
- le rappel des actions déjà engagées sur le territoire d'industrie pour y répondre,
- l'engagement général des parties,
- le plan d'actions articulé autour de quatre thématiques « Attirer », « Innover », « Recruter », « Simplifier », et constitué d' 'actions-cadre' et de 'fiches-action',
- l'organisation du pilotage et les modalités de suivi et d'évaluation.

La première phase de contractualisation caractérisée par le protocole d'engagement repose sur un constat : la Métropole Aix-Marseille-Provence, grâce à ses atouts, s'affiche comme une locomotive économique et une aire de rayonnement international. En s'appuyant en particulier sur son histoire et son tissu industriels inestimables, elle entend s'imposer comme le territoire privilégié pour investir et entreprendre dans l'Europe du Sud.

Sa stratégie industrielle se fonde à la fois sur des projets structurants d'avenir et sur des partenariats étroits avec des acteurs économiques organisés et qui bénéficient d'un ancrage territorial extrêmement fort, et sur lesquels la Métropole peut s'appuyer. Ils expriment une réelle volonté de faire réussir le territoire et d'accompagner la stratégie industrielle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui en retour a créé des mécanismes de gouvernance économique territoriale adaptés aux besoins et aux enjeux.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a donc décidé de miser sur la transversalité de son action, en coordonnant ses politiques publiques dans le domaine industriel et économique, de la recherche, de la mobilité, de l'aménagement du territoire, du logement, du développement durable ou encore du cadre et de la qualité de vie. L'ambition est claire : consolider sa place de plateforme d'échanges entre Europe, Méditerranée et Afrique.

Parmi ses atouts figurent la vitalité et les perspectives de croissance de ses filières industrielles stratégiques, telles que déclinées dans l'Agenda du Développement Economique approuvé par le Conseil Métropolitain du 30 mars 2017 :

- Santé,
- Maritime et logistique,
- Numérique et industries créatives,
- Energie et environnement,
- Aéronautique et mécanique,
- Tourisme et art de vivre.

Inscrites dans la tradition et en expansion permanente, ces filières sont incarnées par des projets économiques structurants à l'échelle métropolitaine, qui participent fortement à l'attractivité et la compétitivité du territoire. Elles bénéficient par ailleurs d'un réseau d'infrastructures, d'équipements, de plateformes et de lieux dédiés de haute qualité. C'est parce que ces filières sont stratégiques que les industries qui en font partie sont vitales et que les projets qu'elles portent doivent être soutenus.

La Métropole Aix-Marseille-Provence entend en outre favoriser l'excellence de son tissu industriel riche en renforçant son potentiel d'enseignement supérieur et de recherche. Dans un secteur dont les compétences et les besoins évoluent sans cesse, il est nécessaire de mettre en adéquation les besoins des entreprises et les évolutions technologiques avec les formations.

Par ailleurs, tout en ayant été moins frappée par la désindustrialisation que d'autres territoires, la Métropole Aix-Marseille-Provence n'en reste pas moins, comme toutes les autres, confrontée à des enjeux de mutations industrielles, qu'il s'agisse de la transition numérique ou de la transition énergétique et environnementale.

Sur cette problématique particulière du développement durable et de la protection de l'environnement, la Métropole Aix-Marseille-Provence articulera sa feuille de route industrielle avec l'Agenda environnemental

approuvé par le Conseil Métropolitain du 18 octobre 2018 et avec son futur Plan Climat Air Energie Territorial.

L'ensemble de ces enjeux conditionnent la performance globale à long terme des écosystèmes industriels et sont sources de nouvelles opportunités.

Au regard de ce constat et de son ambition, 3 axes d'intervention constitueront les fondamentaux de la feuille de route industrielle métropolitaine :

- la pérennisation des sites industriels existants, en réunissant les conditions nécessaires au maintien de l'emploi et des outils industriels au travers d'une modernisation des sites, de la numérisation des outils de production, du développement des synergies industrielles;
- la diversification industrielle, en accueillant de nouvelles activités soit en synergies, soit offrant de nouveaux débouchés aux activités existantes pour un ancrage durable de l'industrie de pointe orientée vers les nouvelles technologies de l'énergie notamment ;
- la décarbonation de l'industrie, en accompagnant les industriels pour aller encore plus loin dans les efforts déjà entrepris, visant l'amélioration de la qualité de l'air, avec la décarbonation de la mobilité et de la logistique mais également des procédés industriels.

C'est dans cette perspective que la Métropole Aix-Marseille-Provence a initié la démarche de concertation et de co-construction de son projet de Territoire d'industrie pilote avec ses partenaires industriels et les élus concernés du Territoire d'industrie pilote « Métropole Aix-Marseille-Provence Aix-Rousset-Gardanne ; Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre », réunis au sein du Comité des industriels.

Cette démarche a l'ambition d'aboutir à l'élaboration de la feuille de route industrielle métropolitaine, dont le protocole d'engagement est la première étape concrète et nécessaire. Cette démarche sera nourrie au fil du temps des réflexions et des échanges engagés, notamment dans le cadre du Comité des industriels, à partir du socle constitué des trois objectifs précités et sur lequel seront mises en œuvre les actions-cadre et les fiches-action contenues dans le projet du Territoire d'industrie pilote.

Conformément aux principes de l'initiative « Territoires d'industrie » et aux orientations prises par les services de l'Etat et la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, les actions les plus mûres et ayant le plus d'effet-levier sur le territoire font l'objet d'une première contractualisation dans le cadre du projet de plan d'actions, décliné dans le protocole d'accord en annexe.

Les parties prenantes au contrat doivent prendre des engagements en moyens techniques, financiers ou humains. Concernant les financements, les signataires pourront mobiliser des moyens en fonctionnement ou en investissement dans le respect de leurs procédures et modalités d'interventions respectives. S'agissant de l'Etat et des opérateurs publics nationaux, des leviers de financement ont été identifiés lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018 qui pourront selon les cas faire l'objet d'une contractualisation ou d'une valorisation dans les maquettes financières du contrat. D'autres sources de financement pourront être recherchées, notamment de la part des partenaires locaux publics et privés.

Les engagements respectifs des parties seront actés dans le contrat de territoire d'industrie et pourront évoluer et être précisés ultérieurement, de la même manière que tout projet industriel jugé mature et stratégique pour le territoire sera intégré au plan d'actions et contractualisé jusqu'à l'échéance de 2022.

Au regard des enjeux stratégiques que revêt l'initiative « Territoires d'industrie » et de l'importance de la démarche de concertation entamée, il est proposé au Bureau de Métropole d'approuver le protocole d'engagement Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence Aix-Gardanne-Rousset ; Istres-Fos-Marignane-Etang de Berre », lequel protocole sera également soumis au vote de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Signé le 16 Mai 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019**

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'approbation de l'Agenda du Développement Economique Métropolitain n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de développement économique, d'aménagement économique et de promotion économique ;
- Que l'Agenda de Développement Economique Métropolitain constitue la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Que l'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans les différents objectifs et axes de l'Agenda de Développement Economique Métropolitain ;
- Que l'initiative « Territoires d'industrie » prévoit un partenariat opérationnel notamment entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur déterminant pour porter et mettre en œuvre des projets de nature industrielle stratégiques pour le territoire et ses entreprises ;
- Que dans ce contexte, il convient d'approuver un protocole d'engagement, première étape d'une contractualisation itérative pour les années 2019-2022.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le protocole d'engagement du Territoire d'industrie « Métropole Aix-Marseille-Provence Aix-Gardanne-Rousset ; Istres-Fos-Marignane-Etang de Berre », ci-annexé.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer ce protocole d'engagement et tout document y afférent.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT

Signé le 16 Mai 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019